



Mobilité et Transport

→ D'après la charte nationale de l'accessibilité dans le domaine des transports publics, le Parlement européen définit les passagers à mobilité réduite comme « toutes les personnes ayant des difficultés pour utiliser les transports publics, telles que, par exemple, personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les personnes en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette) ».

LOI N° 2005-102 DU 11 FEVRIER 2005 POUR L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES, LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE DES PERSONNES HANDICAPEES

I. - La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Dans un délai de dix ans à compter de la date de publication de la présente loi, les services de transport collectif devront être accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

→ DEPLACEMENTS DANS ORLEANS :

• **Travaux de voirie** : la direction de la voirie adapte chaque année le patrimoine existant en procédant notamment aux surbaissements de trottoirs, dans une logique de chaîne de déplacements. De plus, chaque nouvelle réalisation tient compte à la fois de la législation en vigueur, mais aussi des remarques formulées par les associations.

Où s'adresser ?



DIRECTION DE LA VOIRIE

Mairie d'Orléans
Place de l'Etape
45040 ORLEANS Cedex 9
Tél. 02.38.79.22.22 Fax 02.38.79.20.10
Mail : dv@ville-orleans.fr

• **Les plans des itinéraires accessibles** : cheminements et surbaissements de trottoirs sont disponibles sur simple demande à la Mission Ville Handicap, ainsi que sur le site internet de la Ville : www.orleans.fr/plan.

• **Les éclairages** : pour faciliter les déplacements nocturnes, un « plan-lumière » est en cours de réalisation et a pour but, outre les critères d'esthétique et de sécurité, de permettre aux Orléanais de bien repérer les obstacles.

• **Les feux sonores** : des télécommandes pour répéteurs sonores des feux tricolores de certains carrefours de l'Agglo (notamment ceux du TRAM) sont à disposition gratuite (dépôt de caution).

Où s'adresser ?



APADVOR

17 rue du Coq Saint Marceau
45100 ORLEANS
Tél. : 02 38 66 11 65

De plus, l'APADVOR met en place un service d'accompagnateurs pour déficients visuels (tous les renseignements auprès de l'association).

→ TRANSPORT INDIVIDUEL

• **Les emplacements GIG/GIC** : la carte Grand Invalide de Guerre, ou Grand Invalide Civil donne accès aux emplacements réservés : la liste de ces places, quartier par quartier, est disponible à la Mission Ville Handicap et sur le plan interactif de la Ville (www.orleans.fr/plan).

Où s'adresser ?



MISSION VILLE HANDICAP

Mairie d'Orléans
Hôtel Groslot
Place de l'Etape
45040 ORLEANS Cedex 9
Tél. : 02.38.79.28.24 Fax : 02.38.79.20.78
Mail : mvh@ville-orleans.fr
(sur rendez-vous pour les déficients auditifs)

• **Macaron Grand Invalide Civil (GIC)** : le macaron GIC n'est plus attribué depuis le 1^{er} janvier 2000. Il est désormais remplacé par la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées. Si vous en êtes déjà titulaire, vous pouvez continuer à l'utiliser pendant sa période de validité, si vous n'êtes pas amené(e) à circuler hors de France. Si vous souhaitez vous rendre dans un autre pays de l'Union Européenne adressez-vous à la COTOREP (COMmission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) ou à la CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale) de votre département. La carte européenne vous sera remise en échange du macaron GIC, pour la durée de validité restante de ce dernier.

Où s'adresser ?



COMMISSION TECHNIQUE DE L'ORIENTATION POUR LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL (COTOREP)

122-124 rue du faubourg Bannier
45042 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02 38 78 98 98, Fax : 02 38 52 19 98



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALE (CDES)

131 rue du faubourg Bannier
Cité Administrative Coligny
45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél. : 02 38 42 42 87, Fax : 02 38 42 42 91

• **Plaque Grand Invalide de Guerre (GIG)** : les macarons GIG ont été délivrés sans terme de validité. Ils restent valables sur le seul territoire national français. Ils ne sont plus attribués aux nouveaux acquéreurs ou en cas de remplacement de la paire de macarons quelle qu'en soit la raison (perte, vol, etc.).

Le Comité d'entente des grands invalides de guerre a reçu du Ministère de l'Intérieur l'accord d'octroyer cette carte européenne de stationnement aux mêmes conditions que la paire de macarons bleus GIG.

Deux conditions sont requises pour acquérir la carte :

- être titulaire d'une pension militaire d'invalidité au taux global d'invalidité égal ou supérieur à 85 % ; et
- être détenteur d'une double barre bleue ou rouge sur la carte d'invalidité délivrée par le service départemental de l'ONAC dont il est ressortissant (carte de réduction tarifaire pour les transports en commun) avec mention « Station debout pénible ».

La durée de validité de la carte européenne est celle de la carte d'invalidité à double barre rouge ou bleue. Une nouvelle carte européenne sera délivrée sur demande de l'intéressé(e) et sur présentation de la nouvelle carte d'invalidité à double barre

Le Comité d'entente des grands invalides de guerre a reçu du Ministère de l'Intérieur l'accord d'octroyer cette carte européenne de stationnement aux mêmes conditions que la paire de macarons bleus GIG.

Où s'adresser ?

Les six associations membres du comité d'entente aptes à délivrer la carte .

FEDERATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

13 avenue de La Motte Picquet
75007 PARIS
Tél. : 01 44 11 32 70

FEDERATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE

74 Boulevard Hausmann, 75008 PARIS
Tél. : 01 43 87 41 00

FEDERATION NATIONALE ASSOCIATION DES MUTILES DES YEUX DE GUERRE

29 rue Guillaume Tell, 75017 PARIS
Tél. : 01 42 67 65 80

FEDERATION NATIONALE DES BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE

10 rue de Lancry, 75010 PARIS
Tél. : 01 42 08 39 40

UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TÊTE « Les Gueules cassées »

20 rue d'Aguessau, 75366 PARIS cedex 8
Tél. : 01 44 51 52 00

UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

49 rue Blanche, 75009 PARIS
Tél. : 01 48 74 85 83

• **Carte européenne de stationnement** : par décision du «Conseil de l'Union Européenne», la «carte européenne de stationnement pour personne handicapée» est d'un modèle unique quelle que soit l'origine «civile» ou «militaire» du handicap.

- Elle est accordée par le Préfet, à votre **demande**, après examen de votre situation. Elle remplace progressivement le macaron GIC (Grand Invalide Civil) depuis le 1^{er} janvier 2000.

Où s'adresser ?

A la COTOREP (au moyen des formulaires Cerfa n° 61-2344 et n° 61-2280), à la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES) ou à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

Vous devez rédiger une demande écrite sur papier libre et une photocopie de votre carte d'invalidité recto-verso.

Vous devez également fournir un certificat médical, délivré par le médecin traitant, attestant les difficultés de déplacement et justifiant le bien fondé de la demande.

Durée de validité : même durée de validité restant à courir, que la carte d'invalidité.



COMMISSION TECHNIQUE DE L'ORIENTATION POUR LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL (COTOREP)

122-124 rue du faubourg Bannier
45042 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02 38 78 98 98, Fax : 02 38 52 19 98



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION SPECIALE (CDES)

131 rue du faubourg Bannier, Cité Administrative Coligny, 45042 ORLEANS CEDEX 1
Tél. : 02 38 42 42 87, Fax : 02 38 42 42 91



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DDASS)

131 rue du faubourg Bannier
Cité Administrative Coligny
45042 ORLEANS CEDEX
Tél. : 02 38 42 42 42, Fax : 02 38 62 54 12

• **L'action municipale pour le respect de l'utilisation de ces places** : outre l'aspect de prévention et de sensibilisation, la Ville mène une action quotidienne pour lutter contre l'utilisation abusive des places réservées, notamment par le biais de 1 421 procès-verbaux pour stationnement illicite délivrés par la Police Municipale en 2003.



• Les places dans les parcs de stationnement :

Parc-relais : répartis sur l'ensemble de la ligne de tram, les Parcs Relais offrent la possibilité de rejoindre le centre ville,

après avoir préalablement stationné son véhicule, voiture ou bicyclette. Sur la totalité des Parcs Relais, quatre (Libération, Zénith-Parc des Expositions, Victor Hugo et Les Aulnaies) sont surveillés de 7 H 00 à 20 H 00, du lundi au samedi, les deux autres (Jules Verne et Hôpital) étant entièrement libres d'accès. Chaque parc-relais dispose d'au moins 4 places de stationnement réservé.

Où s'adresser ?

SEMTAO Place d'Arc : du lundi au samedi, de 6 H 45 à 19 H 15. Espace transport : du lundi au samedi, de 9 H 00 à 18 H 30 (près de la Place du Martroi).

Allô Sämtao : 0 800 01 2000 (7 H 45 à 19 H 15)



10 parcs de stationnement sont à la disposition des automobilistes : Baron, Hôtel de ville, Châtelet, Chats Ferrés, Gambetta, Munster, Saint-Paul, Cathédrale, La Source, Charpenterie. Trois modalités

de fonctionnement : abonnement, location périodique, paiement horaire.

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 7 H à 20 H excepté pour le parking Châtelet (tous les jours de 7 H à 20 H sauf les dimanches de 9 H à 13 H)

Où s'adresser ?

ORLEANS GESTION Parcs et Stationnement
1 rue du Président R. Schuman
45074 ORLEANS CEDEX
Tél. : 02 38 56 97 20, Fax : 02 38 22 58 80
Mail : christel.conan@orleansgestion.fr

CHAQUE PARC DISPOSE D'AU MOINS 4 PLACES DE STATIONNEMENT RESERVE.

A noter ! Vinci park services : place du Martroi : pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

• Solutions handicap :

Taxi radio d'Orléans rue Pierre Ségelle
45000 ORLÉANS, Tél : 02 38 53 11 11.
Prise en charge par des véhicules adaptés.

Auto école Michel BAUDET

16 rue Emile Zola
45000 ORLEANS
Tél. : 02 38 62 00 48
Formation à la conduite sur véhicules adaptés.

→ TRANSPORTS EN COMMUN :



33 lignes de bus desservent les 22 communes de l'agglomération et près de 1 200 points d'arrêt pour 35 000 km parcourus par jour. Un service à la demande dessert certains quartiers des communes voisines : de Chécy, Combleux, Semoy, St Jean de Braye, Ingré, La Chapelle St-Mesmin et St Jean de la Ruelle. Les lignes de bus 3 et 4 sont pourvues de dispositifs d'accessibilité : planchers bas, palette, quais aménagés.




La ligne du Tram fait 18 kilomètres et compte 24 stations, pour relier la gare de Fleury-les-Aubrais à Orléans-la-Source en passant par le centre ville. Il peut accueillir 174 voyageurs par rame, accessible de plain-pied pour faciliter les déplacements des personnes handicapées et pour accueillir les vélos et les poussettes.

Où s'adresser ?

SEMTAO Place d'Arc : du lundi au samedi, de 6 H 45 à 19 H 15. Espace transport : du lundi au samedi, de 9 H 00 à 18 H 30 (près de la Place du Martroi). Allo Semtao : 0 800 01 2000 (7 H 45 à 19 H 15)

• **ETABLISSEMENT DE LA CARTE MAUVE** : (pour obtention de titres préférentiels de transport). Pièces à fournir : - carte d'invalidité de 80% et plus (G.I.C), 50% et plus (G.I.G) ; - justificatif de domicile récent (mais de plus de 3 mois) ; - 1 photographie.

Où s'adresser ?

 **MAIRIE D'ORLEANS** Place de l'Etape
45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 79 22 22 - Fax : 02 38 79 28 07
(sur rendez-vous pour les déficients auditifs).

• **DELIVRANCE DES TITRES DE TRANSPORT (TEMPOS)** : sur présentation de votre carte mauve, votre mairie de proximité vous délivrera des TEMPOS 10 qui vous permettront de bénéficier de 10 voyages gratuits par mois. (Pour une année complète : 12 TEMPOS de 10 Voyages maximum) Pour les cartes établies en cours d'année : le décompte se fait au prorata du nombre de mois, allant de la date de délivrance de la carte jusqu'au 30 janvier de l'année suivante.

ATTENTION : pour bénéficier du renouvellement des TEMPOS (à partir de fin janvier de chaque année), **il est obligatoire de rapporter les TEMPOS usagés**, car ils vous seront échangés pour de nouveaux tempos. Si vous le désirez, vous avez la possibilité (**moyennant une participation financière**) de choisir, à la place des TEMPOS, **des COUPONS mensuels**. Chaque cou-

pon sera à échanger auprès des guichets de la SETAO avec un titre de transport mensuel, qui vous donne droit à un nombre illimité de voyages chaque mois.


ATTENTION, le titre mensuel est à faire valider avant le 15 de chaque mois, **sinon il est perdu**.

RECOMMANDATION IMPORTANTE :

Afin de ne pas risquer la perte ou le vol de vos TEMPOS ou titres mensuels, nous vous conseillons de ne pas tous les garder sur vous, car ils ne vous seront pas remplacés (rangez-les chez vous et ne prenez que celui qui vous est nécessaire).


Pour information : bénéficiaires sur la Ville d'Orléans pour l'année 2003 : 818 personnes porteuses de la carte G.I.C ; 43 personnes pour la carte G.I.G.

Où s'adresser ?


 **MAIRIE D'ORLEANS** place de l'Etape
45000 Orléans - Tél. : 02 38 79 22 22.
(sur rendez-vous pour les déficients auditifs).


SEMTAO Place d'Arc : du lundi au samedi, de 6 H 45 à 19 H 15. Espace transport : du lundi au samedi, de 9 H 00 à 18 H 30 (près de la Place du Martroi). Allo Semtao : 0 800 01 2000 (7 H 45 à 19 H 15)


TRANSPORTS FERROVIAIRES :

 **SNCF** 6 rue Saint Yves, BP 5215,
45052 ORLÉANS - Cedex 1
Tél. : 02 38 79 91 00 - Fax : 02 38 79 94 29.
SNCF-Accessibilité Service : numéro VERT :
0 800 15 47 53

→ TRANSPORTS SPECIALISES :

 **TPMR** (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) Tél. : 02 38 71 98 85.
Service de bus à la demande dépendant de la SEMTAO.

 **Gil Services Adaptés**
Responsable Monsieur Gilles GUYOT
1 place Morantes - 45140 INGRE
Tél. : 06 13 83 23 98 - Fax : 02 38 74 90 42
Mail : gilservicesadaptés@tele2.fr
Accompagnement de personnes à mobilité réduite

 **APADVOR** 17 rue du Coq Saint Marceau,
45100 ORLEANS, Tél. : 02 38 66 11 65
L'APADVOR met en place un service d'accompagnement pour déficients visuels (tous les renseignements auprès de l'association).